

**Conseil d'Administration du 17 octobre 2014
Compte-rendu**

Présents :

Président	Benz Weber
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS (invitée)
Collège des enseignants	Gwen ROUVILLOIS, Édouard ROPARS, François GUÉNA, Vincent POIRIER, Dalil HAMANI
Collège des administratifs	Marie-Liesse SZTUKA
Collège des étudiants	Robin RAUDRANT
Personnalités extérieures	Marc LE COQ
Excusés	James NJOO (pouvoir remis à Benz WEBER), Pierre PAULOT, Patrick BOTTIER, Laurène VIAL (pouvoir remis à Robin RAUDRANT), Juliette MONTFROND, Renaud CRUELLS (pouvoir remis à Robin RAUDRANT), Romain GODART, Gwenael QUERRIEN (pouvoir remis à Edouard ROPARS), Adrian QUERALES AMAYA, Poline TEXIER, Bernard LANDAU (pouvoir remis à Benz WEBER), Catherine BARBE, Sibylle SAMOYULT (pouvoir remis à Marc LE COQ)
Invités	Paul ASTRUC, Secrétaire général, Chantal BONNEFOY, adjointe CBR IDF

Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h15.

1 - Approbation du compte-rendu de CA du 18 juillet 2014

Décision :

Le compte-rendu du 18 juillet 2014 est approuvé par 3 abstentions et 13 voix pour

2 - Remplacement des membres du CEVE : rapporteur C. Lecourtois

Un mail a été transmis le 06 octobre aux membres du CA exposant les candidatures par champs. Il ressort qu'il n'y a aucun représentant du champ TPCAU en master 2. Les instances suivantes n'ont pas encore transmis les noms de leurs représentants : CA, CS, CRI, commission PFE.

Le champ ATR précise que Bertrand Segers a demandé pour des raisons personnelles à ne plus assurer sa charge de représentant et d'être remplacé par Baptiste Debombourg titulaire et Léonore Delarue suppléante

Les candidatures des membres suivants sont validées pour un an :

TPCAU L1 : Gérald Gribé est plébiscité pour son implication dans les TD partagés, la lisibilité de son enseignement de projet et les autres disciplines auxquelles il contribue

TPCAU L2 : F. Fauconnet recruté en qualité de MAA depuis la rentrée 2014-2015. Il souhaite ouvrir son enseignement sur d'autres champs. Ses orientations pédagogiques sont en adéquation avec les objectifs du champ. Il peut apporter un équilibre et une sérénité aujourd'hui recherchés en L2.

TPCAU L3 : Romain Boursier se présente comme candidat suppléant d'Emmanuel Mourier. Il est contractuel de l'établissement et sa volonté de s'impliquer dans les instances est perçue comme un geste fort pour l'école. La candidature d'Olivier Chaslin, architecte semble adéquate de par sa volonté de s'impliquer davantage dans les instances de l'école. Quant à celle de Françoise Soucarrat, elle démontre son souhait de s'investir pleinement dans la vie de l'école.

TPCAU M1 : Jean Paul Robert est un professeur qui a été recruté récemment. Il intervient en L3 et en M1 et assure un cours de projet. Anne Portnoï reste au CEVE en qualité de représentante TPCAU M1.

TPCAU M2 : P. Quintard-Hofstein se présente comme candidat. Sa présence régulière et sa participation aux débats sont remarquables. Son engagement envers les PFE est très prononcé.

CA : Il est rappelé que la nomination de membres du CA référents au sein des autres instances a déjà été validée sur proposition individuelle. Toutefois, aucun référent du CA n'a été nommé au CEVE et le risque de perdre les liens transversaux entre les instances s'accroît. Le rôle de relai du référent se jouerait essentiellement à un premier niveau de débat. Dalil Hamani est nommé référent CA au CEVE. Il est proposé également de nommer un relai CEVE - CA

Il est laissé à l'appréciation de la CRI et du CS de nommer leurs référents respectifs.

Département Recherche, la candidature de A. Tufano semble particulièrement adéquate.

ATR Arts plastique, les candidatures de Baptiste Debombourg titulaire et Léonore Delarue suppléante en remplacement de Bertrand Segers sont acceptées. La candidature de Rémi Huneau pour le champ ATR TR est également validée.

Représentants administratifs : Catherine Comet remplace Nicole Ajarrai, à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2014. La directrice adjointe chargée des études et de la recherche est de plein droit membre du CEVE.

Il est précisé que la mise en place des instances CEVE et CS relève d'un projet de décret de 2012 et reste à l'état expérimental, aucun arrêté n'ayant encore été publié à ce jour.

Mohamed Belgerbhi désormais en charge de la gestion de l'emploi du temps sur le nouvel outil informatique Taiga, siègera au CEVE en tant que besoin et à la demande du CEVE.

En outre, il est demandé de « remettre à plat » l'emploi du temps afin de lui donner plus de transparence et de souplesse.

Le CA engage l'élaboration d'une redéfinition des périmètres des missions de la commission emploi du temps, son cadre et ses missions au travers du logiciel de pédagogie Taiga. Les personnes y siégeant déjà restent en place. Cette commission qui émanait du CEVE sera désormais nommée par le CA et travaillera conjointement avec le CEVE et le CA. Un appel à candidature sera prochainement publié.

Décision :

La candidature de Gérald Gribé en TPCAU L1 est approuvée à l'unanimité

La candidature de François Fauconnet en TPCAU L2 est approuvée à l'unanimité

La candidature de Romain Boursier en TPCAU L3 est approuvée par 7 abstentions et 8 voix pour

La candidature de Jean-Paul Robert en TPCAU M1 est approuvée par 1 abstention et 14 voix pour

La candidature de Pascal Quintard-Hofstein en TPCAU M2 est approuvée par 5 abstentions et 10 voix pour

Dalil Hamani est nommé référent du CA au CEVE

La candidature de Antonella Tuffano, Département Recherche est approuvée à l'unanimité

La candidature de Rémi Huneau, ATR TR, est approuvée à l'unanimité

Les candidatures de Baptiste Debombourg et Léonore Delarue, ATR Arts Plastiques sont approuvées à l'unanimité

La proposition d'intégrer la directrice adjointe en charge des études et de la recherche en tant que membre de droit du CEVE est approuvée à l'unanimité

La proposition de remplacement de Nicole Ajarrai par Catherine Comet est approuvée à l'unanimité.

3 – Encadrement des groupes de projet : rapporteur C. Lecourtois

Actuellement la règle appliquée dans l'établissement selon laquelle un groupe de projet est attribuée sauf exception aux enseignants titulaires ou associés semble relever d'un texte constitué de divers éléments épars.

Dans ce contexte opaque, il est demandé aux membres du CA d'écrire une motion au sujet de l'encadrement des enseignements exprimant clairement les règles de l'école.

Cette motion devra permettre de comprendre les raisons de ces règles et de poursuivre le travail du CEVE. Elle devra prendre en compte les statuts de nos enseignants pour affirmer leur implication dans l'école en fonction des différents types d'enseignements.

Cette mesure relève d'un choix stratégique de l'école dans le but d'éviter une surcharge horaire des enseignants non titulaires.

Un texte sera prochainement proposé au vote.

La règle des 80 heures pour les contractuels en TPCAU doit désormais être appliquée. La gestion des contrats d'établissement dans la pédagogie varie selon les établissements. Certains ne remplioient pas automatiquement les enseignants contractuels d'une année sur l'autre. A l'ensapl, tous les enseignants contractuels ont été réemployés au même taux horaires en fonction de leur investissement au sein des cours.

Le CA nomme un groupe de travail « Ressources pédagogiques » sur la base de l'ancien GREP, et se charge de rédiger un cahier des charges, définir ses missions et nommer ses membres.

Décision :

Actuellement la direction des groupes de projet est attribuée sauf exception aux enseignants titulaires ou associés. Le CA rappelle que cette mesure relève d'un choix stratégique de l'école dans un but d'éviter une surcharge horaire des enseignants liés à l'ensapl par contrat d'établissement. Le CA nomme un groupe « Ressources pédagogiques » sur la base de l'ancien GREP, et se charge de rédiger un cahier des charges pour définir les missions de ce groupe de travail et de proposer sa composition. Il sera proposé lors du prochain CA.

Une motion sera également rédigée sous le pilotage d'Edouard Ropars afin d'exposer de façon plus générale la règle concernant l'encadrement des groupes de projets.

4 - Partenariats avec l'ESTP : rapporteur B. Mengoli

Lors de son dernier CA, l'ESTP a voté l'augmentation assez conséquente des droits d'inscription des étudiants BAI suite à une baisse des subventions de l'État. L'ensapl a adressé mi septembre 2014 un courrier à la directrice de l'ESTP afin de la rencontrer pour lui exposer la politique commune de cette double formation, ses débouchés et le déséquilibre qu'induit l'augmentation des droits d'inscription pour nos étudiants. L'ESTP n'a pas encore répondu à cette demande.

Le CA réitère son souhait d'un rapprochement avec l'ESTP. La convention doit être réécrite prochainement, le débat s'engage. La formation bi-cursus n'est pas remise en cause.

La question se posera également sur des doubles-formations concernant l'architecture navale.

5 - Ressources et transformations de l'existant : lancement d'un groupe de travail thématique : rapporteur B. Mengoli

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil d'Administration de l'ENSAPLV a décidé d'ouvrir une réflexion élargie sur la prise en compte de l'"existant" au sein de la formation dispensée à l'école.

La nécessaire densification des villes, la réutilisation de l'existant aux fins de l'économie et de la soutenabilité de l'aménagement de notre cadre de vie, ou encore la reconnaissance de sa valeur patrimoniale, permettent de supposer la part croissante de notre production architecturale, urbaine et paysagère, réalisée par la transformation et le recyclage d'un "déjà-là".

Le but de l'enquête qui sera adressée à tous les enseignants est de recenser les potentiels de l'Ecole en matière d'intervention sur l'existant et sur la visibilité de ce domaine au sein de nos enseignements.

Décision :

Le Conseil d'Administration a décidé d'ouvrir une réflexion élargie sur la prise en compte de l'"existant" au sein de la formation dispensée à l'école. La nécessaire densification des villes, la réutilisation de l'existant aux fins de l'économie et de la soutenabilité de l'aménagement de notre cadre de vie, ou encore la reconnaissance de sa valeur patrimoniale, permettent de supposer la part croissante de notre production architecturale, urbaine et paysagère réalisée par la transformation et le recyclage d'un "déjà-là".

Le CA ouvre ce travail par la diffusion à l'ensemble des enseignants d'un questionnaire destiné à recenser les potentiels de l'école en matière d'intervention sur l'existant au sein de nos enseignements.

Le CA désigne un groupe de travail missionné pour établir la synthèse de ce recensement, procéder à sa restitution et sa mise en débat par la voie la plus appropriée. Ce groupe aura également la charge, à la suite, de la coordination des travaux et réflexions devant permettre de cerner une approche spécifique à notre école de ce sujet et livrer les axes de formation s'y rapportant.

Le groupe est constitué de :

Valérie Nègre, Christian Garrier, Bendicht Weber, Emmanuel Mourier, Karen Bowie, Dalil Hamani, Vincent Poirier.

PJ : questionnaire / tableau 2 pages

6 - Obligations de service : rapporteurs : Caroline Lecourtois

Un document est remis sur les engagements des enseignants sur la notion « d'obligation de service ».

Caroline Lecourtois retravaillera ce document avec l'aide d'Edouard Ropars et de Mina Nordström afin de diffuser un tableau d'inscription des enseignements aux services pédagogiques indispensables au bon fonctionnement de l'école.

7 - Projet de budget rectificatif pour 2014 : rapporteur P. Astruc

Une note et un document ont été transmis au préalable. Le budget rectificatif d'automne correspond à la fin de l'exercice budgétaire et au démarrage d'une année d'enseignement. Ce qui n'est pas sans poser quelques contradictions. Ce document intègre un certain nombre de constats et propose des réaménagements.

En termes de recettes, le budget progresse de 165 896 € dues en particulier à de subventions complémentaires.

Le rythme de vente des éditions de la Villette a également progressé.

On note également une progression de 14 % du rendement de la taxe d'apprentissage.

Or, les conditions de perception de cette taxe au profit des établissements d'enseignement supérieur ont été restreints. L'incitation auprès de nos partenaires nécessitera en conséquence un surcroît de mobilisation pour les convaincre de choisir l'ensapl.

Le MCC incite par ailleurs les établissements publics à développer leurs ressources propres.

Une enveloppe supplémentaire est proposée au CA pour abonder les enveloppes déjà ouvertes sur:

- Les missions et voyages pédagogiques ;
- les prestations extérieures ;
- les fournitures et petits équipements liés notamment au GWL et à la formation AUE ;
- les honoraires ou études liées aux travaux proposés en 2015 (cf honoraires à engager au titre des travaux de maçonnerie de l'atelier volume) ;
- la formation permanente.

Des réductions sont proposées sur les postes suivants :

- La masse salariale est réduite sur les emplois d'avenir et le non recrutement du chef du service financier ;
- L'entretien et la maintenance des bâtiments ;
- Une baisse de 50 % des subventions aux associations ;
- Une réduction du poste documentation ;
- Une réduction également au budget affecté aux inscriptions aux colloques.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la rénovation de l'atelier maquette (montant des travaux à hauteur de 588 000€ TTC) et les travaux d'urgence de la chaufferie. Elles imposent des réductions de budget pour d'autres postes. Compte-tenu du travail d'audit informatique en cours, il est proposé de réduire pour l'instant ce poste. Les résultats de ce travail permettant par ailleurs d'élaborer un budget précis de ce poste à l'avenir. Un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement est également proposé. Il fait passer l'autonomie de l'école de 66 jours à 61 jours.

Mme. Bonnefoy précise que ce budget est soutenable. La subvention d'investissement du MCC n'est pas négligeable. Toutefois les postes concernant les frais de déplacement et de missions doivent être contrôlés car leur augmentation est beaucoup trop importante chaque année.

La responsabilité de l'école est engagée sur ces augmentations.

Le MCC a lancé une enquête auprès des établissements d'enseignements supérieurs sur les frais liés aux déplacements et aux voyages.

Aussi dorénavant seuls les voyages programmés seront honorés.

Caroline Lecourtois précise qu'une procédure a été mise en place pour gérer ce poste. Les enseignants doivent désormais des demandes préalables motivées qui seront examinées suivant nos moyens par une commission ad-hoc. Une analyse sur la faisabilité sera réalisée à l'issue de ces demandes. L'inflation est envisageable mais pas dans ces proportions. Globalement le rythme de dépenses de l'école ces dernières années est largement supérieur au rythme de recettes constatées.

Un historique des missions et déplacements est demandé sur les 5 dernières années. En effet, aucune procédure n'avait jusqu'ici été mise en place sur les déplacements hors CRI. Or le montant représente un montant aussi conséquent que celui de la CRI.

Trois niveaux de réflexion s'engagent sur la stratégie, l'organisation, et les moyens qui peuvent s'articuler entre eux.

Décision :

Le budget rectificatif 2 2014 concernant :
Les dépenses de personnel de 3 002 761 €
Les dépenses de fonctionnement de 3 869 387 €
Les dépenses d'investissement de 1 180 710 €
Est approuvé à l'unanimité

Le budget primitif 2015 sera présenté lors du CA du 5 décembre.

8 - Relocalisation : point d'information : rapporteur : B. Mengoli

Ce point est reporté à la prochaine séance.

CA restreint

1 - Point d'information sur les conséquences du décret du 2 septembre 1971 sur l'écrêtement des rémunérations des enseignants "cumulant " et Principes de rémunération des personnels enseignants retraités : rapporteur, C. Lecourtois

Les contrats des enseignants sont désormais produit par le logiciel de pédagogie Taiga qui applique les décrets de référence et notamment celui de 1971 qui n'était pas appliqué à l'ensaplv : un enseignant à temps plein dans un établissement de la fonction publique et qui cumule une autre fonction permanente dans un autre établissement de la fonction publique est rémunéré à 60% de son temps pour sa fonction secondaire. Cette règle est désormais appliquée, elle concerne une quinzaine d'enseignants à l'ensaplv qui ont tous été informé.

2 - Remplacement des postes de G. Molina et de M. Ketoff : rapporteur, C. Lecourtois

G. Molina recrutée en septembre en MAA a démissionné. Elle est remplacée par Elise Macaire sur ½ poste et J-C Blesius contractuel dont les heures d'intervention ont été portées à 160 heures.

Flavie Pinatel a été recrutée sur ½ poste MAA afin d'assurer le remplacement de V. Jouve actuellement en arrêt de travail.

Les enseignements de M. Ketoff sont désormais assurés par J-P Robert en cycle master et par L. Meister en cycle licence, recruté sur ½ poste MAA.

Dans un souci de respecter les règles édictées par le MCC, l'école a réduit le nombre d'ETPT enseignant passant ainsi de 106 à 105,5

Monsieur E. Hardy remplace pour partie M. F. Mulle sur contrat de 80 heures. S. Bourlis assure l'autre part de remplacement de M. F. Mulle. Son contrat est porté à 160 heures ;

3 - Profils des postes d'enseignants mis au concours 2015

3 postes sont proposés au concours externe en 2015 afin de privilégier des recrutements extérieurs. Après enquête au sein des champs concernés l'ouverture des postes en interne n'est pas envisagée.

Avis :

Le CA donne un avis sur 3 postes à ouvrir au concours de titularisation 2015 en externe. Il réitère un avis favorable à la mise au concours en externe des 3 postes. Si toutefois cette demande n'aboutissait pas, le poste en HCA sera mis au concours en interne.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 14 novembre à 9h00
- 5 décembre à 9h00
- 23 janvier à 9h00
- 13 mars à 9h00
- 17 avril à 9h00
- 22 mai à 9h00
- 26 juin à 9h00
- 17 juillet à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h 36.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

